



CIRCULAIRE DU 21 SEPTEMBRE 2022

ENCORE UNE FOIS LA CHAMBRE PATRONALE SE MOQUE DES TRAVAILLEURS !!

(0044)

BRANCHE **Chimie**

Toutes les OS avaient demandé en juin lors de la dernière CPPNI une réouverture des NAO, la chambre patronale n'avait pas voulu accéder à cette demande, toutes les OS avaient donc quitté la négociation en demandant que l'ordre du jour des prochaines CPPNI ne concerne que les NAO, sous peine de boycott de toutes les autres négociations.

Cette proposition met en évidence une certaine frilosité des organisations syndicales d'accompagnement qui arguent de ne pas avoir de mandat pour le boycott ou de ne pas vouloir "bloquer" les avancées pour les travailleurs même si ces derniers accumulent les heures de grève dans les boîtes et les pertes de salaire qui vont avec. Même le paritarisme qui doit permettre aux représentants du personnel de participer à l'élaboration de l'ordre du jour ne les intéresse plus. En introduction la chambre patronale indique finalement qu'elle va proposer "une mesure conservatoire" de revalorisation de tous les coefficients de la grille des minima tout en précisant que la visibilité sur 2023 est incertaine et donc sous-entendre que cette augmentation est un acompte sur les prochaines NAO. En fait, cette formule lui permet de tenir cette position jusqu'aux prochaines NAO. Comme indiqué dans l'accord soumis : "Les mesures conservatoires décrites sont à valoir sur la négociation annuelle sur les minima de branche(..) initialement prévue, les 17 novembre et 14 décembre 2022".

Alors que les bénéficiaires des entreprises prennent des allures de super profits, que 82 milliards de dividendes ont été versés aux actionnaires, on nous sert encore l'argument d'une incertitude économique, qui ne permettrait pas d'augmenter de façon conséquente les salaires mais au contraire de continuer à tasser la grille des salaires.

Pour autant les autres OS étaient prêtes à entendre ce que les patrons souverains avaient à dire, revenant sur leur demande de réouverture de NAO, incapables de tenir leur position. La Fnic-CGT a tenté de leur faire entendre qu'il ne fallait pas entrer dans cette mascarade de négociation, sans succès.

Après une première proposition de France Chimie à 1,5 % et une augmentation du coefficient de calcul du complément de salaire à 0,842, les organisations syndicales font leurs propositions en indiquant qu'à force d'augmenter le complément de salaire cela tasse la grille.



La FNIC-CGT, elle, reste sur ses revendications:

- L'application de la grille fédérale.
- Les 32 heures.
- L'égalité salariale entre les femmes et les hommes .
- La prime de poste calculée sur le coefficient 325.
- Le déplafonnement de la prime d'ancienneté de 15 à 20 ans.

L'ultime proposition de France chimie est de ne pas augmenter la valeur du coefficient de calcul du complément de salaire (0,832) et de faire une augmentation de 2 % de la valeur du point. Ce qui porte le point à 8,75 €. Cet accord est soumis à signature jusqu'au 28 septembre.

En fin de réunion la chambre patronale poursuit son oeuvre de guerre à l'encontre de la classe des travailleurs : une négociation sur le régime de frais de santé qui est déficitaire et doit être "revu à la baisse" et l'accord sur l'activité partielle qui tombe au 31 décembre et est trop avantageux pour les salariés de la branche...

A force de raboter les salaires, il ne sera plus question de payer des mutuelles ; tous les salariés seront à la CMU.

Chaque ouverture de négociation de la branche donne lieu à une perte pour les salariés, pour autant des OS sont dans l'accompagnement constant de ces attaques systématiques.

Les travailleurs de la chimie doivent-ils assumer seuls les effets de la crise du capitalisme ?

**• ► L'Appel
du 29 septembre
doit être suivi massivement
pour stopper la perte de nos
conquis sociaux !**